



HAL
open science

Labourage et pâturage à l'ombre des torchères. Les milieux agricoles face aux nuisances du complexe de Lacq (1957-1963)

Renaud Hourcade

► **To cite this version:**

Renaud Hourcade. Labourage et pâturage à l'ombre des torchères. Les milieux agricoles face aux nuisances du complexe de Lacq (1957-1963). Renaud Bécot, Gwenola Le Naour (dir.). Vivre et lutter dans un monde toxique. Violence environnementale et santé à l'âge du pétrole, Éditions du Seuil, pp.151-172, 2023, Anthropocène, 978-2-02-151608-1. halshs-04266084

HAL Id: halshs-04266084

<https://shs.hal.science/halshs-04266084v1>

Submitted on 19 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MANUSCRIT AUTEUR – Merci de vous référer à la version publiée aux Editions du Seuil pour toute citation

Chapitre publié dans :

Renaud Bécot, Gwenola Le Naour (dir). *Vivre et lutter dans un monde toxique. Violence environnementale et santé à l'âge du pétrole*. Paris, Le Seuil, 2023

Chapitre 4, p. 151-172.

Labourage et pâturage à l'ombre des torchères.

Les milieux agricoles face aux nuisances du complexe de Lacq (1957-1963)

Renaud Hourcade

« C'est un problème difficile que celui posé par l'aménagement de la région de Lacq, région naguère rurale et calme, et qui, tout à coup, s'est trouvée promue au rang des grandes régions industrielles françaises »¹

Exploité à partir de 1957 par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA), le gisement de gaz naturel de Lacq, dans le piémont pyrénéen, est à cette époque le plus volumineux de toute l'Europe occidentale. Sa découverte fait suite à des années de prospection pétrolière du sous-sol français, particulièrement dans le Sud-Ouest, à une époque où l'indépendance énergétique du pays fait figure d'objectif économique et politique crucial. Grâce à un réseau de gazoducs, ce gisement irrigue en énergie une grande partie du pays au début des années 1960. La presse chronique son arrivée dans telle ou telle ville, tandis que des campagnes de publicité incitent les ménagères à cuisiner « au gaz propre de Lacq ». Cette découverte marque aussi un changement d'ère pour la pétrochimie française. Les usines construites à Lacq par Aquitaine-Chimie, filiale de la SNPA, produisent à partir de la fin des années 1950 les dérivés d'hydrocarbures qui alimenteront la croissance économique des « trente glorieuses » : lubrifiants, plastiques, résines, engrais, pesticides, cosmétiques... La disponibilité d'une source d'énergie abondante permet l'implantation d'une usine d'aluminium du groupe Pechiney, tandis que le soufre extrait en grandes quantités de ce gisement fait de la France le

¹ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ci-après ADPA), 501w251 : Assemblée nationale, Compte-rendu des séances : séance du 17 juin 1960, Questions orales avec débat, Réponse du ministre de l'industrie Jean-Marcel Jeanneney à la question du député Guy Ebrard.

troisième producteur mondial. Au fil de ventes et de fusions successives, la SNPA et Aquitaine-Chimie contribueront à fonder plusieurs groupes majeurs du capitalisme français, dont notamment Elf-Aquitaine (1976)² et Sanofi (1973).

De nombreuses histoires de la « grande aventure de Lacq » ont été écrites, dont la plupart en rendent compte sous l'angle des prouesses techniques qui l'ont accompagnée et de la modernisation industrielle spectaculaire qu'elle a engendrée³. Beaucoup plus rares, sinon même inexistantes, sont les études détaillées sur modalités et les conséquences de l'irruption d'un tel complexe gazier – et de ses nuisances – dans une société locale jusqu'alors vouée à l'économie agricole et préservée des désagréments de l'industrie⁴. Bien qu'elles soient aujourd'hui largement oubliées, de nombreuses protestations ont en effet émaillé le développement du complexe, entre 1949, année de la découverte d'une première nappe de pétrole, et la fin des années 1960. Ces luttes ont porté principalement sur deux aspects : d'une part la question des risques sanitaires que la pollution de l'air faisait courir aux populations riveraines, d'autre part la limitation et la compensation des dommages causés aux activités agricoles par cette même pollution. Dans un cas comme dans l'autre, des groupes organisés – association de défense des populations sur l'enjeu sanitaire, syndicats agricoles sur la question des cultures – ont interpellé le préfet et ses services, parfois les ministères, mobilisé la presse par lettres ouvertes et pétitions, sollicité les élus locaux, dans le but de faire cesser les atteintes à leurs intérêts. Dans ce paysage critique, le secteur agricole a occupé une place particulière, qui s'explique en grande partie par son importance économique et symbolique dans cette région à cette époque, mais aussi du fait du rôle qu'y ont joué les débats sur l'indemnisation des dégâts.

S'intéresser dans le détail aux relations entre le complexe de Lacq et la société agricole environnante permet de faire ressortir plusieurs caractéristiques marquantes de l'évolution – relative – de la régulation des nuisances industrielles au tournant des années 1960, à un moment où le développement d'une « grande industrie » pétrochimique bouscule l'échelle des risques, aggrave l'ampleur des dommages et élargit les besoins de connaissance à des fins de régulation. A cet égard, le site de Lacq donne à voir des éléments de continuité, tout en étant emblématique d'une évolution des modes de régulation. Du côté des continuités, l'Etat adopte à Lacq un rôle classique de garant des activités économiques⁵, rôle d'autant plus assumé sur ce site qu'il en va de l'indépendance énergétique du pays et de son expansion industrielle. Autre continuité, la pratique de l'indemnisation des dommages y est d'emblée saisie comme l'instrument pivot d'accommodement des nuisances. Mais cette posture se heurte pourtant à deux difficultés majeures. La première a trait à l'ampleur des incertitudes. Comment compenser les nuisances industrielles dans le cas d'un phénomène encore mal connu et mal mesuré comme celui des effets de la pollution de l'air sur les cultures ? La seconde difficulté tient à la conciliation de tels complexes industriels avec les autres activités socio-

² La société Elf-Aquitaine est créée par la fusion de la SNPA avec l'Entreprise de recherche et d'activités pétrolières (ERAP - elle-même héritière du Bureau de recherche de Pétrole et de la Régie autonome des pétroles, sociétés constituées avant-guerre, comme la SNPA). L'entreprise a fusionné dans le groupe Total en 1999.

³ J. LARTEGUY, *La grande aventure de Lacq*, Gallimard, 1961 ; C. BOUNEAU (éd.), *Le bassin de Lacq : métamorphoses d'un territoire*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, ; L. AGNES, *L'Épopée du Gaz de Lacq*, Pau, Cairn, 2013

⁴ Un article fait exception : C. BRIAND, « Les enjeux environnementaux du complexe industriel de Lacq (1957-2005) », *Flux*, n° 63-64, 2006, p. 20-31

⁵ F. JARRIGE et T. LE ROUX, *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Le Seuil, 2017.

économiques et avec l'environnement⁶. L'étendue et la répétition des nuisances ne rendent-elles pas vaine la volonté d'y maintenir des activités agricoles ? Les tolérances observées ne font-elles pas de l'Etat le protecteur exclusif des intérêts industriels au détriment de tous les autres ? Parce qu'elles donnent prise à de fortes critiques, ces deux difficultés vont pousser l'Etat à faire évoluer les modes de gouvernement des nuisances en plaçant la science et l'expertise au cœur du dispositif. La création du « Centre de recherches sur les problèmes de pollution dans la région de Lacq », en 1961, y trouve son origine. Les pouvoirs publics en attendent la production des connaissances météorologiques, toxicologiques et agronomiques indispensables à une gestion des risques adaptée à la modernisation pétrochimique de la nation. Connus des historiens pour avoir constitué le berceau d'une science moderne des pollutions atmosphériques en France⁷, la création de ce laboratoire découle aussi, et peut-être avant tout, d'une stratégie locale de réponse aux protestations des riverains et des agriculteurs, un processus que cet article s'attache à retracer.

« Un nuage bleu a enveloppé la vallée » : la pollution de l'air par le gaz de Lacq

Contrairement à la plupart des complexes pétrochimiques des années 1950 et 1960, qui s'implantent dans des lieux déjà marqués par l'industrie, le site de Lacq se développe en pleine campagne, dans un paysage de villages et de fermes traditionnelles. La modernisation agricole n'y a pas encore fait sentir ses effets. Les champs sont semés de blé, d'avoine, d'orge, de trèfle pour la pâture. Les fermes ont des vignes et des vergers. Le maïs n'a pas encore le statut de monoculture qu'il connaîtra un peu plus tard. Quand la SNPA commence l'exploitation de l'immense nappe de gaz, découverte à plus de 3000 mètres sous terre, les villages du voisinage se retrouvent enserrés en quelques mois dans un tout nouveau paysage. La société a développé au milieu des champs une vaste usine d'épuration, qui permet de séparer le méthane – le gaz de consommation – (70 % du gaz brut), de l'hydrogène sulfuré (15,2 %) et du dioxyde de carbone (9,6 %). Les conduites relient les différents puits à l'usine, formant un réseau qui traverse les champs et longe les villages. En quelques années, le « Texas français », comme on le baptise à l'époque, prend forme. Même si les perspectives de retombées économiques adoucissent les réticences et que l'achat des terres a lieu généralement à l'amiable, les servitudes et nuisances s'accumulent rapidement. Dès l'exploitation du pétrole, en 1949, de mauvaises odeurs ont envahi les champs aux abords des derricks, les rivières ont été polluées. Mais c'est avec la mise en route de l'usine de désulfuration, en 1957, que les vrais difficultés apparaissent. Le bruit continu des forages et des pompages, décrit comme « infernal », empêche les riverains de dormir⁸. Surtout, il émane de l'usine des fumées nocives et très malodorantes. Bien que l'arrêté préfectoral d'autorisation le lui défende, l'installation laisse échapper dans l'atmosphère de l'hydrogène sulfuré (H₂S) et du dioxyde de soufre (SO₂), deux gaz toxiques à haute dose. L'hydrogène sulfuré est naturellement présent dans la nappe. L'usine de désulfuration est destinée à le traiter en le transformant en soufre solide, qui peut être ensuite stocké, transporté et commercialisé. Cependant, le rendement de ce procédé technique n'est pas total et une partie de l'hydrogène sulfuré extrait du sous-sol doit être amené à une torchère pour y être brûlé. Cette pratique pose deux problèmes : d'une part, il arrive qu'une partie ne soit pas consommée. Or, même de faibles doses suffisent à diffuser une odeur nauséabonde qui rend l'air « presque irrespirable »⁹. A haute dose, comme lors d'une irruption incontrôlée, c'est aussi un poison

⁶ D. BOULLET, « La politique de l'environnement industriel en France (1960-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 113, n° 1, 2012, p. 155-168 ; F. CHARVOLIN *et al.*, *Un air familier ?*, Paris, Presses des mines, 2015

⁷ F. CHARVOLIN *et al.*, *Un air familier ?*, *op. cit.*

⁸ ADPA, 1405w4, Pétition des habitants d'Abidos, 30 avril 1959.

⁹ ADPA, 1045w4, Lettre du maire d'Arance au préfet des Basses-Pyrénées, 27 mars 1958 : « A plusieurs reprises déjà les émanations de gaz de l'usine étaient tellement violentes que l'air était presque irrespirable. La situation n'a pas changé ».

violent potentiellement mortel¹⁰. D'autre part, la combustion de l'hydrogène sulfuré produit du dioxyde de soufre (SO₂). Cette substance communément émise par les activités industrielles à cette époque est inodore mais cependant toxique à forte dose. Elle est en cause dans les grands épisodes mortels de pollution de l'air dans la vallée de la Meuse (1930) et à Londres (1952). En 1958, ce sont douze tonnes de dioxyde de soufre qui sont ainsi relâchées chaque jour dans l'environnement par l'usine de Lacq. L'année suivante les émissions atteignent soixante-dix tonnes, puis environ cinq cent tonnes en 1961.

Dès 1958, la perspective de ces rejets croissants inquiète le préfet, car les risques sanitaires sont mal connus en situation d'exposition chronique. Des plaintes pour des nausées et des irritations commencent à arriver, laissant penser que la population est soumise à des épisodes de contamination aiguë. Plusieurs expertises sont commandées pour tenter de mesurer la présence des polluants dans l'air et ses conséquences. Des équipes de toxicologues de l'université de Toulouse (dirigées par les professeurs Planques et Brustier) se déplacent ainsi dans les écoles et sur les places du village pour tenter de caractériser les niveaux de contamination, mais peinent à les saisir du fait de l'inconstance des émanations et des limites de leurs instruments. Le professeur Truhaut, une figure internationale dans le domaine de la toxicologie, s'inquiète des conséquences de long terme d'une exposition chronique. Mais c'est finalement dans les champs et sur les végétaux que les effets de la pollution se rendent tangibles. Le 27 juin 1959, le maire d'Abidos, Félicien Prué, par ailleurs instituteur du village et membre du parti communiste, décrit au préfet « d'importants dégâts sur la végétation » causés en une seule nuit. « Les feuilles des peupliers, chopes, carolins, saules, vergnes ont brusquement séché », écrit-il. Il en est de même pour « de nombreux arbres fruitiers (noyers, pêchers, pommiers, poiriers, etc.) » ainsi que dans les jardins, « qui ont beaucoup souffert avec des effets très apparents sur certains légumes : artichauts, tomates, carottes, salades... ». Dans les champs, énumère-t-il encore, « les pommes de terre, les betteraves fourragères, la vigne, les prairies artificielles (ray-grass, lotier, trèfle) offrent souvent un spectacle désolant ». Ces dégâts s'ajoutent à « la vie déjà très perturbée de la population », qui demande qu'on « garantisse au moins son droit de respirer, jour et nuit, un air véritablement pur »¹¹. A peine quelques jours plus tard, un nouvel épisode vient accroître les inquiétudes : « des habitants ont vu, hier soir, un nuage artificiel partir des hautes cheminées de Lacq, suivre le bas du coteau, s'étaler dans la vallée où le brouillard se formait »¹². La vallée du Gave est restée « enveloppée d'une nappe épaisse de couleur bleue durant toute la nuit ». Les dommages sont similaires à ceux de l'épisode précédent : prairies, potagers, arbres fruitiers sont roussis. « La zone est devenue dangereuse » conclut le maire d'Abidos, qui deviendra par la suite l'un des principaux animateurs de la mobilisation des riverains de Lacq. Dans le village d'Arance, non loin, des dégâts aux cultures sont aussi signalés dans les prairies, pacages et cultures maraîchères. 400 000 jeunes pieds de vigne et des centaines d'autres arbrisseaux d'un pépiniériste, Abel Rey, qui est par ailleurs le maire du village, sont perdus, ainsi que de nombreuses autres productions¹³. Lui aussi sera très actif, durant la décennie suivante, comme défenseur des riverains face aux excès du développement industriel. Ces voix militantes seront regroupées à partir de septembre 1960, aux côtés de trente maires et trois conseillers généraux, dans une « association de défense des populations du Bassin de Lacq », animée et présidée par

¹⁰ En janvier 1960, un accident à l'usine dû à l'extinction inopinée d'une torchère cause l'intoxication de plusieurs dizaines de salariés, dont certains perdent connaissance et doivent être hospitalisés. A la suite de cet accident, des masques à gaz seront préventivement distribués aux populations riveraines, y compris aux écoliers, qui ne doivent pas s'en séparer.

¹¹ ADPA, 1405w4, Lettre du maire d'Abidos au préfet des Basses-Pyrénées, 3 juillet 1959.

¹² ADPA, 1405w4, Lettre du maire d'Abidos au préfet des Basses-Pyrénées, 7 juillet 1959.

¹³ ADPA, 1405w4, Lettre d'Abel Rey au préfet des Basses-Pyrénées, 9 juillet 1959.

Bernard de Lestapis, un ingénieur issu d'une famille de grands propriétaires terriens de la plaine de Lacq.

Même si elles posent le problème le plus important, les fumées ne sont pas la seule source de « débordement » du site¹⁴. Les eaux souillées s'écoulent jusqu'au gave de Pau en ne subissant qu'un traitement sommaire. L'odeur d'essence imprègne les poissons jusqu'à trente kilomètres en aval, suscitant les protestations des pêcheurs. Les captages d'eau potable de plusieurs communes, menacés à tout moment d'une contamination, doivent être supprimés. L'abreuvement des troupeaux dans la rivière, l'usage de puits d'irrigation, deviennent également trop risqués pour se poursuivre. Les poussières sont une autre source de contamination. En octobre 1959, une trentaine de vaches tombent malades après s'être nourries d'une herbe saupoudrée de soufre. Il a été dispersé par le vent depuis la vaste aire de stockage à l'air libre où des bulldozers le manipulent. L'épisode se répètera au printemps suivant mais entre-temps les éleveurs, instruits des dangers, auront évité de mener leurs bêtes sur les prés tapissés de poudre. Cela n'enlève rien au constat du directeur départemental des services vétérinaires, pour qui ces agriculteurs « ne peuvent plus rien espérer en ce qui concerne l'élevage », le danger d'intoxication étant trop grand¹⁵.

Pointée du doigt, la SNPA fait valoir qu'il s'agit incidents de production amenés à se résorber. Cependant, les années suivantes ne font que confirmer les difficultés avec des épisodes très réguliers de cultures « brûlées » par le gaz, parfois même plusieurs fois par mois durant la période estivale. 300 à 400 hectares sont perdus dans la plaine de Lacq le 20 juin 1961 après qu'un nouveau « nuage bleu » a roussi les cultures. Constats similaires le 22 juin 1962, sur une surface estimée à 1000 hectares par l'Ingénieur en chef des Mines de Bordeaux... Les plaintes des agriculteurs sont consignées par les maires, qui les relayent vers le préfet, qui se tourne lui-même vers les cabinets ministériels, suscitant une intense correspondance administrative. L'explication selon laquelle il s'agirait d'incidents isolés peine de plus en plus à convaincre : « au début, on aurait pu croire à des accidents », écrit le directeur départemental des affaires agricoles au préfet, mais à l'heure actuelle, devant la multiplication et l'étendue des dégâts, on peut craindre qu'il ne s'agisse d'un état permanent »¹⁶. Dès l'été 1959, une note des renseignements généraux relève que la SNPA elle-même « ne dissimule plus le danger que fait peser sur l'agriculture l'envoi dans l'atmosphère de quantités de plus en plus grandes de gaz sulfureux »¹⁷. Le préfet tentera bien, par un arrêté de 1960, d'enjoindre la société à « satisfaire aux obligations de respecter les arrêtés précédents sous un délai de trois mois », mais le statut de moteur économique de cette usine et son importance nationale limitent en réalité son pouvoir.

Le ministre de l'industrie privilégie pour sa part la voie accommodante d'une amélioration technique progressive. Depuis 1958, deux inspecteurs généraux des Mines, membres du Conseil supérieur des installations classées, ont été missionnés pour surveiller et accompagner l'usine en renfort de services préfectoraux quelque peu dépassés par l'enjeu. Quoique globalement satisfaits des procédés industriels mis en œuvre, ils s'inquiètent cependant des énormes volumes d'émission de gaz nocifs annoncés. Ils demandent donc à l'entreprise d'améliorer le fonctionnement de son procédé de désulfuration en y adjoignant une unité de fabrication d'acide sulfurique à partir des 5 % d'hydrogène sulfuré qui ne peuvent être traités. Les responsables de la SNPA leur opposent des raisons économiques pour s'y refuser. Cette solution conduirait selon eux, « en raison de la

¹⁴ T. LE ROUX et M. LETTE (éd.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

¹⁵ ADPA, 1405w4, Lettre du Directeur des services vétérinaires des Basses-Pyrénées au préfet, 18 mai 1960.

¹⁶ ADPA, 1405w4, Lettre du Directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées au préfet, 9 septembre 1959.

¹⁷ ADPA, 1405w4, Note de la direction des renseignements généraux, 27 août 1959.

composition des fumées, à fabriquer un tonnage d'acide sulfurique trop important et à un prix de revient plus élevé que celui de la production française actuelle ». Du reste, l'investissement n'aurait pas grand sens à leurs yeux, puisque, « la hauteur et le tirage des cheminées de l'usine de Lacq assurent une parfaite dilution » des rejets dans l'air¹⁸. Même si au tournant des années 1960 la préoccupation pour la pollution de l'air occupe en France une place de plus en plus grande (ce que traduit le vote d'une loi importante sur la question en 1961)¹⁹, la pression réglementaire reste néanmoins faible sur les entreprises en général et sur la SNPA en particulier, prudemment incitée, mais jamais réellement contrainte, à investir dans ce domaine. Le traitement des dégâts aux cultures emprunte donc une autre voie, celle de l'indemnisation. La méthode est classique mais elle n'aura pas à Lacq tous les effets escomptés. L'évaluation des dommages y est rendue complexe par la nature incertaine des contaminations, ce qui fait naître de nouvelles tensions avec le milieu agricole, et détermine finalement l'intensification du recours à la science et à l'expertise.

Science, expertise et relations de « bon voisinage »

Le député de ce secteur des Basses-Pyrénées, le Dr. Guy Ebrard forme un vœu dans un discours vibrant prononcé à la chambre des députés en juin 1960 : qu'à travers « l'artificielle clôture d'une grande usine », à la fois « souci et fierté » de cette collectivité, la « vieille terre et la jeune industrie se donnent la main »²⁰. Las, les contaminations incessantes des cultures éloignent ce rêve. La main tendue par l'usine prend la forme d'une offre d'indemnisation qui se veut, au début du moins, rapide et systématique. A chaque épisode de dommages aux cultures, un expert agricole nommé par l'entreprise se rend dans les fermes pour une évaluation des dégâts. La plupart des agriculteurs s'inscrivent dans ce processus, qui leur permet d'éviter de longues procédures judiciaires. Les comptes de la SNPA établis en février 1962 indiquent l'inflation que connaît ce volet de son budget : en 1959, les dommages lui coûtent 53 847 NF, versés à 120 propriétaires ; en 1960, les plaintes sont bien plus nombreuses, mais l'entreprise estime cette année-là que les atteintes alléguées sont dues à des maladies et des parasites. En 1961, 965 dossiers d'indemnisations sont acceptés à la suite des dégâts de juin et septembre, pour un total qui avoisine les 700 000 NF. Encore ces chiffres n'incluent-ils pas l'indemnisation des cultures automnales, notamment la vigne, avec plusieurs centaines de plaignants supplémentaires²¹. A partir de cette année-là, pour limiter malgré tout les dégâts – et ses dépenses – l'usine surveille les prévisions météorologiques et réduit sa production quand s'annoncent des phénomènes d'inversion des températures²². Ce système de gestion des plaintes s'avère efficace pour contenir les contentieux aux abords de l'usine. Mais il pose néanmoins deux difficultés qui nourrissent la critique des agriculteurs, soutenus par les élus locaux. D'abord, le calcul des sommes offertes. Jusqu'en 1962, l'expertise n'est pas réalisée de manière contradictoire, mais par les seuls experts agricoles de l'entreprise. Or les calculs sont souvent

¹⁸ ADPA, 1405w4, Comité consultatif des établissements classés, séance du 4 juillet 1958. L'argument économique est jugé « de faible valeur » par le conseil, « en regard de la nécessité d'assurer une protection efficace de la santé publique », et du fait qu'une telle épuration des gaz est « souvent imposée à des industries sans que celles-ci aient la possibilité de procéder à une récupération rentable ».

¹⁹ D. BOULLET, « La politique de l'environnement industriel en France (1960-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 113, n°1, 2012, p. 155-168 ; I. ROUSSEL, « La pollution atmosphérique entre santé et environnement (1958-1996) », *Ecologie & politique*, 58, n° 1, 2019, p. 35-52.

²⁰ ADPA, 501w251, Assemblée nationale, Compte-rendu des séances : séance du 17 juin 1960, Questions orales avec débat, question du député Guy Ebrard.

²¹ ADPA, 1405w3, Lettre du préfet au ministre de l'industrie, 15 février 1962.

²² ADPA, 1405w5, Comité consultatif des établissements classés, « La pollution atmosphérique de la région de Lacq, ses répercussions sur le vignoble jurançonnais », rapport de MM. Heyberger et de Saint-Rat, non daté (automne 1962). Les épisodes d'inversion des températures ont pour effet de maintenir les gaz toxiques près du sol.

contestés par les plaignants, qui notent par exemple des différences d'évaluation pour les mêmes productions d'une exploitation à l'autre. L'autre critique porte sur les dommages que la SNPA ne reconnaît pas comme de son fait. C'est le cas pour ceux de toute l'année 1960, mais également en 1961 et 1962 pour des plaignants jugés trop éloignés du site pour pâtir réellement de ses émissions gazeuses. Ce sujet est le plus grave, car il reflète l'ampleur des incertitudes sur les conséquences de la pollution de l'air et met en jeu les inégalités dans le recours aux savoirs indispensables à la gestion du problème.

Les offres d'indemnisations de la société pétrolière se veulent en effet fondées sur une science des pollutions à la pointe des connaissances. En 1960, dans le but de faire face à l'afflux de plaintes et diminuer les incertitudes sur sa responsabilité, la SNPA a installé dans son centre de recherches de Lacq une équipe de recherche dédiée à la « pollution atmosphérique ». Une section composée de chimistes et d'agronomes prend en charge les expertises des atteintes aux cultures. C'est vers ce service, équipé d'un laboratoire de prélèvement et d'analyses, que l'entreprise dirige les plaintes en demandant aux agriculteurs une grande réactivité pour permettre une enquête rapide sur leurs parcelles. Ce système dote la société pétrolière de moyens de connaissance qui font défaut aux autres acteurs, y compris les pouvoirs publics, et qui ont pour effet de la rendre à la fois juge et partie. La seule possibilité de contester les expertises est devant un tribunal, une procédure longue et coûteuse, qui plus est sans garantie de résultats faute de pouvoir fournir d'évaluations alternatives des dégâts et de leur cause. Moins d'une dizaine d'agriculteurs ont recours aux tribunaux entre 1958 et 1961. Dans les faits la SNPA dispose donc, à cette période, d'un monopole du savoir scientifique sur les pollutions touchant l'agriculture au voisinage de son usine.

La mise en place de ce centre de recherches interne a un effet tangible : le type de plaintes qui débouchait sur une proposition d'indemnisation en 1959 passe, en 1960, par une étude scientifique qui aboutit à en invalider la plus grande partie. Les observations et analyses de laboratoire concluent ainsi souvent à des attaques de mildiou ou de parasites et évoquent, entre les lignes, l'incompétence des exploitants, qui auraient une mauvaise connaissance des nécessités « d'engraisement » des sols ou ne sauraient pas conduire correctement leur exploitation. Ces difficultés à faire reconnaître leur préjudice conduisent les agriculteurs, représentés par la Fédération des syndicats agricoles du Béarn et du Pays Basque, à organiser leur défense. Par le biais de communiqués de presse et de réunions publiques, le syndicat fait des problèmes posés par le complexe de Lacq un sujet politique et médiatique important. En 1961, un « Syndicat d'Union pour les problèmes agricoles de Lacq » est constitué dans le but d'obtenir de la SNPA des arrangements plus équilibrés. Le député Ebrard et d'autres élus y participent aux côtés des représentants agricoles. La négociation, placée sous l'arbitrage d'un préfet soucieux de réconcilier les deux activités majeures de son département, s'avère longue et difficile. Elle aboutit au versement par l'entreprise pétrolière d'une prime de 10 % à ajouter aux indemnisations offertes et acceptées. Cette mesure est cependant présentée non comme une réévaluation du montant des dommages – ce que la SNPA refuse résolument – mais comme une « prime de bon voisinage », d'ordre donc plutôt symbolique, destinée à « apaiser le climat social » dans le département. L'expertise sera également rendue désormais contradictoire, de façon à ce que l'évaluation des dommages ne dépende plus que des seuls experts de la société pétrolière.

Cette solution apaise quelques tensions mais ne résout pas le problème des cultures exclues de toute indemnisation. Or, d'importants domaines viticoles béarnais sont concernés par cette exclusion. Dépendant d'une seule plante, la vigne, de surcroît très sensible au soufre, ils constatent lors des

années 1959²³, 1960 et 1961, puis à nouveau en 1963, des phénomènes inquiétants : les vignes se mettent à perdre leurs feuilles dès la mi-juillet et les rendements baissent jusqu'à représenter à peine la moitié des productions précédentes. S'agissant de plantes pérennes, les cultures qui ont subi des émanations une année particulière se portent mal l'année suivante, si bien que, selon les producteurs, les dégâts de 1959 pèsent sur la récolte de 1960. La qualité du vin, son degré alcoolique, apparaissent également modifiés. Du fait de ces pertes de rendement, les coopératives connaissent de graves difficultés financières. En comparant la situation entre l'Est (vignoble Iroulégu) et l'Ouest du département, soumis aux vents dominants, les vignerons parviennent à la conclusion que le SO₂ est en cause dans le dépérissement de ces terroirs, par effet d'intoxication lente. Ils sont appuyés dans cette opinion par le directeur de la station de recherches en viticulture de Bordeaux, qui juge probable le lien entre une exposition même faible au dioxyde de soufre et le dépérissement des vignes du département²⁴. 1321 viticulteurs ont introduit un dossier d'indemnisation auprès de la SNPA. Mais un grand nombre de demandes sont rejetées. Les côteaux du Jurançon, qui sont parmi les victimes revendiquées, commencent à une dizaine de kilomètres de l'usine et les dommages y sont jugés plausibles. Cependant, les caves de Crouseilles-Madiran et du Vic-Bilh, sont quant à elles frontalières du Gers à plus de 50 kilomètres au Nord-Est de Lacq. Pour les experts de la SNPA, cette distance exclut que l'usine puisse être tenue responsable.

Ce problème nourrit de vifs échanges avec le cabinet du préfet et ses services. Au-delà même de l'enjeu des indemnités, les organismes viticoles mettent en cause l'étendue des tolérances dont bénéficie la SNPA, le sacrifice tacitement imposé, selon eux, à l'agriculture du territoire, et un mode de recours à l'expertise savante qui bénéficie à l'entreprise pétrolière :

« Le seul fait que la SNPA ait déclaré elle-même avoir émis plus de 500 tonnes par jour de dioxyde de soufre [en 1961] n'est-il pas suffisant pour entraîner automatiquement une action des pouvoirs publics sommant la SNPA d'investir les sommes nécessaires à l'épuration, ou, en cas d'impossibilité, lui imposant un arrêt total ou partiel de son fonctionnement ? » (...). Il nous paraît aberrant que des industriels quels qu'ils soient se permettent impunément de polluer l'atmosphère. Et que les populations sinistrées (...) se trouvent réduites à devoir produire des preuves plus ou moins scientifiques de la cause des dégâts ou des malaises qu'ils constatent – preuves toujours difficiles à réaliser alors que le taux énorme d'émissions de vapeurs toxiques paraît, à lui seul, amplement suffisant. »²⁵

Signe qu'une question de fond est posée, ce courrier est transmis à l'ingénieur en chef des Mines, à Bordeaux, qui le fait remonter à la direction de « l'expansion industrielle » du Ministère de l'industrie et aux deux inspecteurs du Comité consultatif des établissements classés. Dans leur rapport, ces derniers relèvent, sur un ton qui suggère l'évidence, qu'il ne saurait être question d'appliquer en l'espèce la législation en vigueur, car c'est « toute l'économie française » qui en serait affectée : « les dispositions législatives actuelles sont suffisantes, mais leur application brutale à l'usine de Lacq est impossible car elle conduirait à une amputation catastrophique de nos ressources énergétiques nationales »²⁶. Le ministre de l'industrie Jean-Marcel Jeanneney, avait relevé déjà en 1960 que si la

²³ ADPA, 1405w3, « Inquiétude chez les viticulteurs : le dessèchement et la chute précoce des feuilles compromettent la maturité des récoltes », coupure de presse non datée mais relative à des événements de juillet 1959.

²⁴ ADPA, 1405w3, Lettre du président de la SNPA au préfet des Basses-Pyrénées, 27 mars 1962.

²⁵ ADPA, 1405w4, Lettre du président de la coopérative vinicole de Crouseilles-Madiran au directeur départemental de la santé, 4 avril 1962.

²⁶ ADPA, 1405w5, Comité consultatif des établissements classés, « La pollution atmosphérique de la région de Lacq, ses répercussions sur le vignoble jurançonnais », rapport de MM. Heyberger et de Saint-Rat, non daté (automne 1962).

loi prévoit bien la possibilité d'interdire une usine qui s'avèrerait source de trop grandes nuisances, une telle réglementation est en réalité inadaptée aux grands complexes énergétiques et pétrochimiques d'intérêt national. Dans leur cas, l'activité industrielle doit se poursuivre. Il s'agit donc moins d'adapter l'usine à son environnement – même si les améliorations doivent être encouragées – que d'adapter l'environnement à l'usine. Cela se traduira à Lacq comme dans les complexes industriels ultérieurs par d'importantes restrictions d'urbanisation (l'évacuation entière du village d'Arance sera même décidée sans être cependant mise en œuvre), la distribution de masques à gaz aux populations pour parer à toute fuite aiguë, la limitation des activités incompatibles (l'interdiction par exemple des captages d'eau potable en aval du complexe) et concernant l'agriculture, par la recherche de pratiques et de cultures mieux adaptées à ce nouvel environnement.

Créé en 1961, le « centre de recherches de Lacq » a précisément pour vocation d'aider à définir ce nouveau *modus vivendi*, en mobilisant les connaissances et l'expertise dans le but de rendre sinon agréable du moins possible la vie à côté de l'usine. Même si c'est la SNPA qui sollicite et finance en partie ce laboratoire, il a pour effet remarquable de doter enfin l'Etat d'une expertise en propre, qui puisse répondre à la fois aux besoins de connaissance immédiats du préfet pour ses arbitrages et à la nécessité d'approfondir les connaissances fondamentales. Le centre mobilise pour cela une dizaine de chercheurs et d'assistants, réunis dans des locaux de Lagor (fournis par la SNPA) sous la direction des professeurs Bourbon et Brustier, toxicologues et chimistes de l'Université de Toulouse, déjà chargés de travaux de mesure *in situ* des polluants au cours des années précédentes. Outre la réalisation de relevés en continu de la pollution de l'air, le centre met en œuvre une expérimentation animale supervisée par le toxicologue René Truhaut : des rats sont élevés sur le site de manière à étudier les effets de leur exposition permanente à l'atmosphère de Lacq. Des congénères élevés à Toulouse servent de témoins. Ces travaux sur les enjeux sanitaires de la pollution sont complétés par d'autres sur les questions agricoles. C'est un phytotoxicologue de l'INRA de Versailles, le professeur Viel, qui prend en charge les recherches sur la vigne que la SNPA a accepté de financer en réponse aux demandes des coopératives. L'objectif est de trancher les incertitudes sur l'impact à court et long terme des émanations de soufre. Mais l'INRA cherchera également, par des travaux sur les variétés culturales, à identifier celles plus susceptibles de s'adapter au nouvel environnement de la plaine béarnaise. Ce faisant, les nuisances de l'usine demeurent (elles seront néanmoins pas la suite décorrélées de la croissance de la production) mais des perspectives d'avenir sont offertes aux agriculteurs : celles d'une agriculture elle aussi « modernisée », qui utiliserait par exemple la chaleur des effluents de l'usine pour faire fonctionner des « forceries maraichères »²⁷ ou qui se reposerait sur les recherches agronomiques pour décider « des cultures les plus résistantes et des meilleurs traitements »²⁸. Au cours des années 1960, le maïs hybride, une plante paradigmatique de la modernisation agricole, plutôt résistante à la pollution de l'air, gourmande en eau et en engrais azotés mais qui donne de très bons rendements, deviendra opportunément la culture quasi-unique de la plaine de Lacq. Vergers, pépinières et maraîchers, dans le même temps, déménagent – parfois avec l'aide des pouvoirs publics – ou disparaissent.

Le site de Lacq est connu pour avoir posé les jalons en France d'une science moderne des pollutions atmosphériques. Les connaissances qui y sont produites au cours des années 1960 accompagnent indéniablement la montée en puissance d'une gestion rationalisée des pollutions de l'air, adaptée

²⁷ ADPA, 501w251, « Groupement d'urbanisme de Lacq – Problèmes agricoles », 25 janvier 1960, p. 4.

²⁸ ADPA, 64w68, « Pollution de la région de Lacq : le Centre de recherches de Lagor reçoit la visite du préfet des B-P. et de personnalités scientifiques », *La République des Pyrénées*, 3 décembre 1963.

aux caractéristiques d'une industrie qui change d'échelle, se complexifie mais qui surtout se rend indispensable à la modernisation du pays. Moins bien connu est le processus qui a abouti à cette rationalisation des savoirs et le rôle qu'y ont joué les luttes et les protestations suscitées par les nuages toxiques de l'usine de la SNPA. Il faut donc souligner d'une part le caractère conflictuel de l'implantation de ce complexe, un aspect malheureusement occulté des récits sur l'histoire de ce site, et relever d'autre part qu'en remettant en cause les lacunes et les biais de l'expertise sur la pollution qui avaient cours à la fin des années 1950, ces luttes ont favorisé la modernisation de l'appareil de gouvernement des pollutions industrielles. Les incertitudes sur les aspects sanitaires et les débats sans fin sur les indemnités agricoles ont en effet rendu évidente la nécessité pour l'État de fonder ses décisions – et avant tout son soutien à l'industrie – sur une connaissance plus approfondie des pollutions, une connaissance également autonome de la seule expertise industrielle. Le gisement de Lacq a donc incontestablement participé au développement de l'industrie pétrochimique française, mais il a également grandement contribué à moderniser les instruments de gouvernement des débordements industriels et de leur critique.

Références

- AGNES Laurent, *L'Épopée du Gaz de Lacq*, Pau, Cairn, 2013.
- BOULLET Daniel, « La politique de l'environnement industriel en France (1960-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 113, n° 1, 2012, p. 155-168.
- BOUNEAU Christophe (éd.), *Le bassin de Lacq : métamorphoses d'un territoire*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, coll. « Cahiers du patrimoine », n° 105, 2014.
- BRIAND Christophe, « Les enjeux environnementaux du complexe industriel de Lacq (1957-2005) », *Flux*, n° 63-64, n° 1, Métropolis, 2006, p. 20-31.
- CHARVOLIN Florian, Stéphane FRIOUX, Léa KAMOUN, François MELARD et Isabelle ROUSSEL, *Un air familial ?*, Paris, Presses des mines, 2015.
- JARRIGE François et Thomas LE ROUX, *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Le Seuil, 2017.
- LARTEGUY Jean, *La grande aventure de Lacq*, Paris, Gallimard, 1961.
- LE ROUX Thomas et Michel LETTE (éd.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- ROUSSEL Isabelle, « La pollution atmosphérique entre santé et environnement (1958-1996) », *Ecologie & politique*, vol. 58, n° 1, 2019, p. 35-52.